



République Française
Département du Pas-de-Calais

Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le 24 JUIN 2022

ID : 062-216203497-20220623-D2022019-DE



n° 2022 019

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Juin 2022 - n° 3

Par suite d'une convocation en date du 10 Juin 2022, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le 23 Juin 2022 à 14h00, salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Etaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mme BILLET Dany, Mr PEREIRA Fabrice, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mme MALINGUE Caroline, Mr GUISSSE Roger

Absents excusés ayant donné procuration : Mme KREPULEC à Mme BOVAL Régine, Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mme DRAB Sabine à Mr PEREIRA Fabrice, Mme CRASQUIN Christine à Mr JOURDAIN Michel, Mme VERPRAET Séverine à Mr BILLET Guy, Mr LENGLET Laurent à Mr OGIEZ Gérard, Mme CODRON Violette à Mr LIAGRE Jean-Paul

Absents excusés : Mme KOBRZYNSKI Linda, Mr BAYARD Didier,

Absents :

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mr Guy BILLET a ainsi été élu(e) secrétaire de séance.

Objet : Tarifs PériScolaires

Membres en exercice : 19 Présents : 10 Exprimés : 17
Vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs communaux concernant et la restauration scolaire et garderie périscolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2022, compte tenu notamment de l'augmentation des tarifs de la cuisine centrale du SIVOM de la Communauté du Béthunois (augmentation validée par le comité syndical du 22/6/2022)

Il propose de fixer :

- le repas de la restauration scolaire à 4.10€ et à 5.60€ le repas majoré en cas de réservation hors délai,
- l'abattement à 20% pour les bénéficiaires du RSA – soit le repas à 3.28 €
- A 2.70€ le temps de restauration pour les enfants PAI apportant leur repas (correspondant au tarif de surveillance)
- à 0.45€ le quart d'heure de garderie périscolaire

Après en avoir délibéré, le conseil conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité des présents :

- d'approuver les tarifs proposés pour les services périscolaires à compter de la rentrée de 09/2022 :
 - ❖ 4,10€ le repas – 5.60€ le repas majoré
 - ❖ 3.28€ le repas pour les bénéficiaires du RSA (20% abattement)
 - ❖ 2.70€ le temps de restauration des enfants inscrits dans un PAI et apportant leur repas
 - ❖ 0.45€/15 mn de garderie périscolaire



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire

Gérard OGIEZ